

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

063-200002574-20240528-2024_23_T1-DE
Reçu le 29/05/2024

SEANCE DU 28 MAI 2024

DELIBERATION 2024-23 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 09 avril 2024 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du **21 mai** ; 2024.

Quorum atteint : 09/17

Présents : Jean BERNARD ; Sylvie DEMATHIEU ; Daniel FORESTIER ; Alain MOLIMARD ; Michel PRAS ; Jean PERRON ; Valérie PRUNIER ; Simon RODIER ; Philippe TARDIVAUD ;

Excusés : Huguette BARRIER ; Marc CUSSAC ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Véronique FAUCHER ; Mireille FONLUPT ; Isabelle QUENEE ; Muriel TAVERNIER ; Noël VOLTA ;

Secrétaire de séance : Alain MOLIMARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : TARIF EHPAD AU GRAND CŒUR 2024

Monsieur Daniel FORESTIER (Président) rappelle que l'arrêté du 15 mars 2024 du Conseil Départemental faisait ressortir les prix de journées au 1^{er} avril 2024 comme suit :

Les nouveaux tarifs applicables font ressortir les prix de journée moyens comme suit :

- ❖ Prix de journée hébergement permanent : 64.34 €
- ❖ Prix de journée – 60 ans : 82.38 €

Et un prix de journée tarifaire applicable au 1^{er} avril 2024 font ressortir les prix de journée comme suit :

- ❖ Prix de journée hébergement permanent : 65.34 €
- ❖ Prix de journée – 60 ans : 83.43 €

D'autre part, il rappelle que l'arrêté du 11 mars 2024 du Conseil Départemental fait ressortir les tarifs dépendance moyens applicables au 1^{er} avril 2024 :

GIR 1-2 : 21.47 €

GIR 3-4 : 13.63 €

GIR 5-6 : 5.78 €

Et les tarifs dépendance fixés comme suit à compter du 1^{er} avril 2024 :

AR Prefecture	GIR 2 : 21.56 €
063-200002574-20240528-2024_23_T1-DE Reçu le 29/05/2024	GIR 3-4 : 13.69 €

GIR 5-6 : 5.80 €

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs 2024 applicables au 1^{er} avril 2024 comme prévu par arrêtés le 11 et le 15 mars 2024 par le Conseil Départemental.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 28 mai 2024

Le Président



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 30/05/2024